

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 23 décembre 2019

Présents : Jean-Claude Compagnon, Gaël Monneret, Maurice Monnet, Jean-François Rehfuss, Sara Gallasso, Francine Jacquet, Charles Chevailler, Christophe Marion, Brigitte Douvre.

Absents excusés : Nicolas Garcin, Pascal Simonet.

A été élue secrétaire : Francine Jacquet.

- **Approbation** du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 6 décembre 2019.
- **Délibérations :** Le maire présente les délibérations 27, 28 et 29 en rapport avec l'achat des terrains Mouillard. L'étude notariale en charge du dossier a besoin de ces délibérations pour clore la transaction.

- N° 27 / 2019 : Le Conseil Municipal décide d'acheter aux consorts Aubert la parcelle AD N° 254 de 16 ares et 23 centiares au prix de 11 050 € 00, les frais étant supportés par la commune.

Le Conseil Municipal charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires et lui donne pouvoir de signer les actes.

- N° 28 / 2019 : Le Conseil Municipal décide d'acheter aux consorts Roger Mouillard et Aubert les parcelles AD N° 256, 434, 261 et 261 au prix de 11 325 € 00, les frais étant supportés par la commune.

Le Conseil Municipal charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires et lui donne pouvoir de signer les actes.

- N° 29 / 2019 : Le Conseil Municipal décide d'acheter à M. Michel Mouillard, Mme Nelly Mouillard, Mme Sylvie Macle née Mouillard les parcelles AD N° 255 et 281 au prix de

12 000 € 00, les frais étant supportés par la commune.

Le Conseil Municipal charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires et lui donne pouvoir de signer les actes.

- **Questions d'actualité :**

- Le maire présente une nouvelle proposition de tarifs de la part de la compagnie d'assurance SMACL, tarifs qui permettent une économie de près de 900 €. Le nouveau tarif est adopté par le Conseil.

- La société « Casal Sports » accepte de remplacer gratuitement les panneaux endommagés du stade par des panneaux métalliques neufs. Le montage reste à la charge de la commune, mais il peut être réalisé par Benoit Rampant.

- **Questions diverses :**

- ENNEDIS envisage de remplacer les compteurs électriques dans le village, et notamment ceux qui distribuent l'électricité aux divers bâtiments publics. Le conseil décide de refuser cette opération.

- Les services voirie d'ECLA demandent à la commune de dresser un catalogue des ouvrages d'art présents sur la commune, la compétence concernant l'entretien de ceux-là appartenant désormais à la communauté d'agglomération. Cette charge viendra sans doute alourdir encore le budget voirie.

- Les divers éléments du bulletin de janvier sont réunis. Ce document paraîtra début janvier.

- Le Conseil renouvelle son invitation à l'ensemble de la population à l'occasion des vœux de la municipalité le dimanche 12 janvier à 11 heures, salle du foyer.

La séance est levée à 22 h 00

Le maire : M.Monnet